



DEMANDES DE SUBVENTION CULTURE 2019

PIECES A JOINDRE

POUR TOUTES LES DEMANDES

<input type="checkbox"/>	<i>Dossier CERFA 12156-05 <u>complété et signé</u></i>
<input type="checkbox"/>	<i>Lettre de demande au Président de la communauté de communes Cœur de Garonne M. Gérard Capblanquet</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Numéro SIRET / SIREN + code APE + régime de TVA</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Attestation d'assurance pour l'année 2019</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Dossier présentant le projet (contenu, intervenants, dossiers artistiques organisation, communication, partenariats, dimension territoriale, devis...)</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Échéancier prévisionnel de réalisation</i>

+ SI ANTERIORITE

<input type="checkbox"/>	<i>Compte-rendu financier de la subvention N-1</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Rapport d'activité N-1 , assemblée générale et comptes annuels</i>

+ POUR UNE NOUVELLE DEMANDE

<input type="checkbox"/>	<i>Statuts de l'association</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Relevé d'identité bancaire</i>

+ POUR UNE COLLECTIVITE

<input type="checkbox"/>	<i>Délibération relative au projet</i>
--------------------------	--

Date limite de dépôt vendredi 25 janvier 2019

Tout dossier incomplet ou déposé après le 25 janvier 2019 sera reporté à une commission et un vote ultérieurs.

PERMANENCES

Le service culture/tourisme assurera des permanences pour toute question et accompagnement dans le cadre des demandes de subvention culture 2019. **Merci de contacter Audrey Boschung, chargée de mission culture pour prendre rendez-vous : 05.61.98.42.27 – 06.03.79.59.67**

RIEUMES – MAISON DU TAILLEUR

Place du Marché à la Volaille

Jeudi 10 janvier de 13h à 16h

Jeudi 17 janvier de 13h à 16h

Jeudi 24 janvier de 13h à 16h

LE FOUSSERET – MSI (maison des services intercommunaux)

179 route de Pouy de Touges

Mardi 8 janvier de 9h à 12h

Mardi 15 janvier de 9h à 12h

Mardi 22 janvier de 9h à 12h

CAZERES SUR GARONNE

31 Promenade du Campet

Vendredi 11 janvier de 9h à 12h

Vendredi 18 janvier de 9h à 12h

Vendredi 25 janvier de 9h à 17h (date limite de dépôt des dossiers)

Des dossiers CERFA + notice pourront être retirés dans ces 3 lieux de permanences